



**6 rue de Kerhuel CS 29029**  
**29196 Quimper cedex**  
**02.98.76.65.65**  
nous écrire [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)  
nous voir <http://cgtcg29.fr>

**Permanences à Brest**  
Siège du Territoire BMO  
4 rue Paul Sabatier  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi du mois  
de 14H à 17H  
**02.98.42.64.40**  
**Poste 7563**

*Quimper, le 12 juillet 2013*

Monsieur le Directeur Général

Objet : résorption de la précarité des agents d'entretien des locaux

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de la professionnalisation des agents d'entretien des locaux débutée en 2008, le Conseil Général s'est engagé à augmenter le nombre d'heures des agents permanents. Une enquête réalisée en 2010 fait d'ailleurs apparaître que deux tiers de ces agents le souhaitent et qu'ils considèrent cette mesure comme prioritaire dans le processus mis en place.

Or, nous constatons aujourd'hui que nombre d'entre eux sont encore dans des situations de précarité soit par manque d'heures, soit par la nature de leur contrat. L'attribution d'heures complémentaires, si elle permet à certains agents d'arrondir leurs fins de mois, ne peut être considérée comme une situation acceptable sur le long terme. Pourtant, certains agents se voient contraints de se contenter de ce complément de rémunération depuis plusieurs années, sans en bénéficier pendant leurs congés.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler que le recours aux agents non titulaires est strictement encadré par la loi n° 84-53 du 26/01/1984. Il semblerait que le Conseil Général ne respecte pas toujours les dispositions prévues dans cette loi en maintenant des agents dans la position de non titulaires durant plusieurs années.

Nous souhaitons également insister sur le fait que ces agents font partie de la catégorie la moins bien rémunérée ce qui, à notre sens, justifie que vous leur accordiez une attention toute particulière.

En conséquence, nous pensons qu'il est urgent que le Conseil Général respecte ses engagements de résorption de la précarité en donnant satisfaction aux agents qui souhaitent voir leur nombre d'heures de travail augmenté durablement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre sincère considération.

Le Secrétaire Général  
Lionel BOCHER